



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
-RPQS-

EXERCICE 2024

Obligation instaurée pour chaque service d'eau et d'assainissement à **l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995** relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et à l'article L 2224-5 du **Code Général des Collectivités Territoriales**

→ **DOCUMENT PUBLIC PERMETTANT DE RENDRE COMPTE ANNUELLEMENT ET DE FAÇON TRANSPARENTE DU PRIX ET DE LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF AUPRÈS DES USAGERS**

Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

<http://www.services.eaufrance.fr/>

Système d'Informations sur les Services d'Eau et d'Assainissement [SISPEA]
→ Art. L.213-2 du Code de l'Environnement

- Permet aux **usagers** d'avoir accès à une information transparente sur :
 - Le prix de l'eau et sa décomposition,
 - La qualité du service public,
- Permet aux **collectivités** de :
 - Suivre l'évolution interannuelle des performances du service,
 - Alimenter une base de données nationale (site internet), sous contrôle et validation des services de l'Etat,
 - Comparer les performances du service avec celles d'autres services à l'échelle nationale,

→ **EDITION D'UN RPQS PRÉ-RENSEIGNÉ À L'ISSUE DE LA SAISIE DES DONNÉES**

Calendrier et procédures réglementaires

Art. D2224-1 à D2224-5 du CGCT

- ① Présentation au Comité Syndical du SICTEUB pour délibération
avant fin septembre de l'année n+1,
- ② Envoi du RPQS au préfet pour information,
- ③ Envoi du RPQS aux communes adhérentes au SICTEUB,
- ④ Présentation au conseil municipal *avant fin décembre de l'année n+1,*
- ⑤ Pour les communes de 3 500 hab. et plus : Mise à disposition du public du RPQS et d'une note liminaire (nature du service assuré par le SICTEUB / prix de l'eau et ses différentes composantes)
15 jours après présentation au conseil municipal, pour une durée d'un mois,

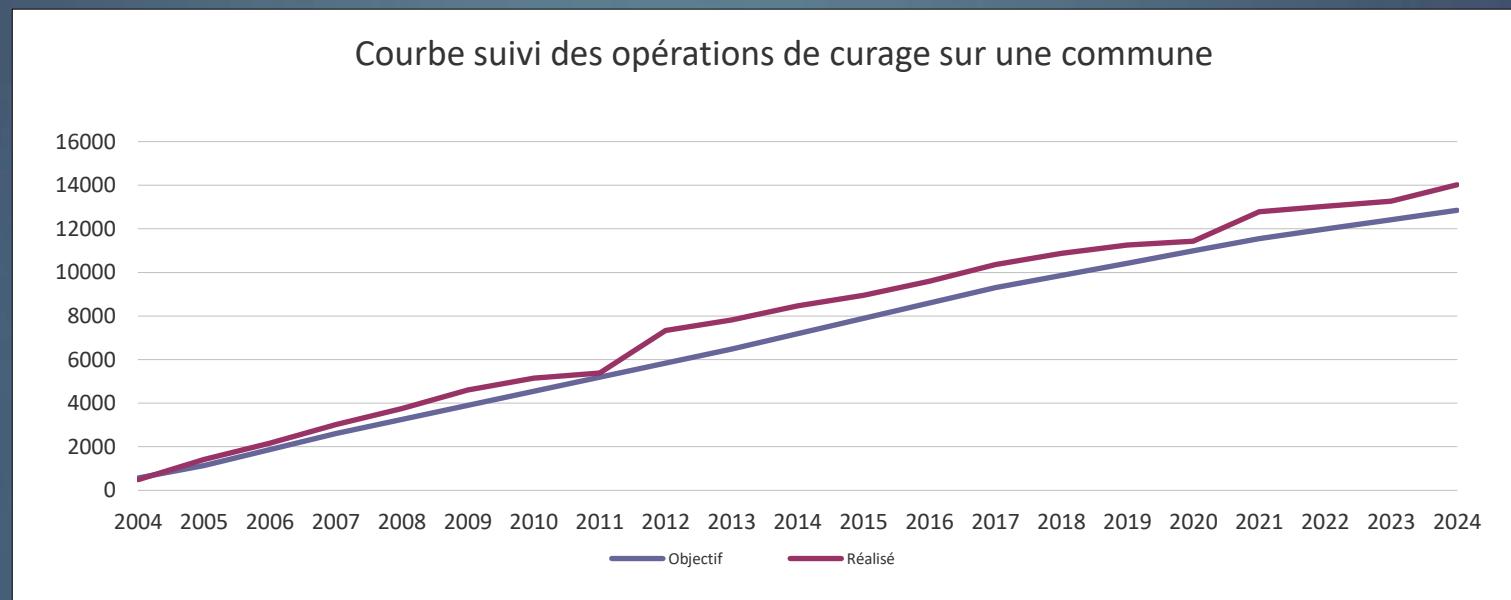
Indicateurs techniques et financiers du service public de l'assainissement collectif

Art. D2224-1 et Annexe VI du CGCT

Généralités	
Population totale (INSEE 2022) :	65 189
Nombre de branchements :	Env. 30 000
Nombre d'abonnements AEP :	25 074
Volume AEP assujetti :	2 760 688
Nombre de contrôles ND et AD:	44
Nombre de contrôles de séparation EU/EP :	990 Dont : - 298 « non-conformes », - 83 contre-visites (mise en séparatif), - 78 contrôles de bon raccordement (PFAC),

Le Système de Transport : MARCHÉ D'EXPLOITATION

Marché de prestation de services – Titulaire : SUEZ EAU FRANCE
Montant annuel de la partie Transport : 738 475 € HT

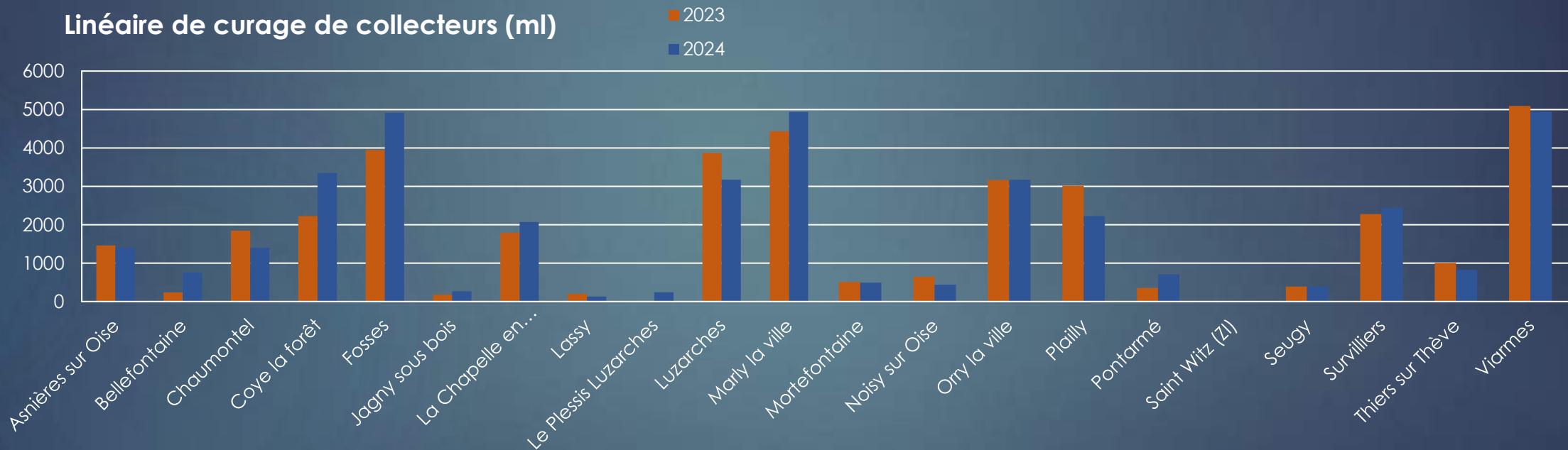


Objectif curage : 15% du linéaire chaque année
Objectif ITV : 7% du linéaire chaque année

Le Système de Transport :

MARCHÉ D'EXPLOITATION

Marché de prestation de services – Titulaire : SUEZ EAU FRANCE
Montant annuel de la partie Transport : 738 475€ HT



38 266 m de collecteurs curés en 2024 – soit 14,9% du linéaire communal total

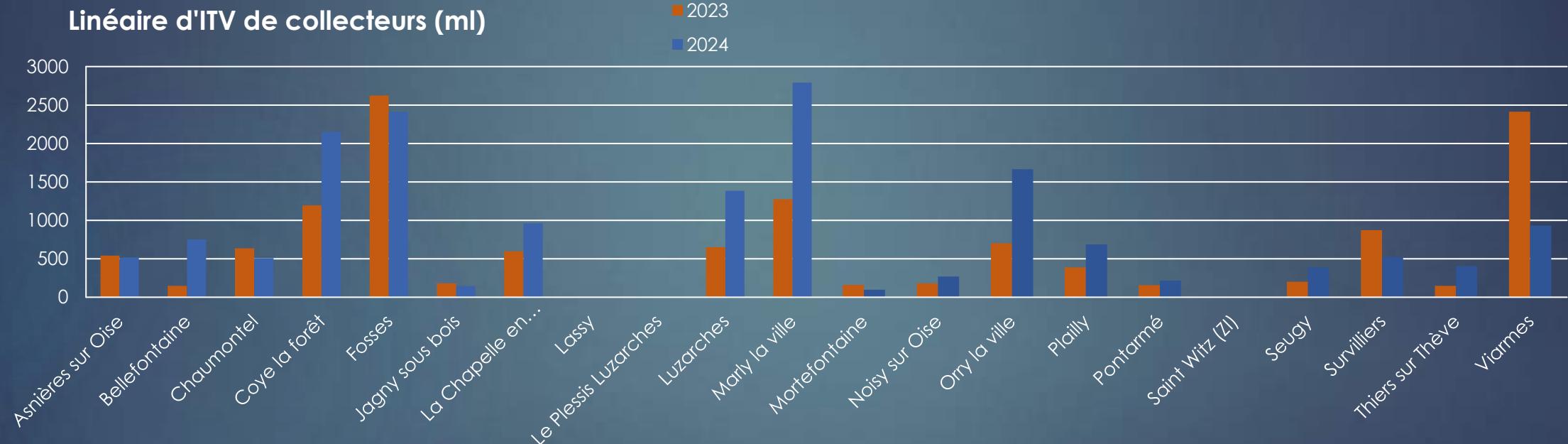
Opération de curage



Le Système de Transport :

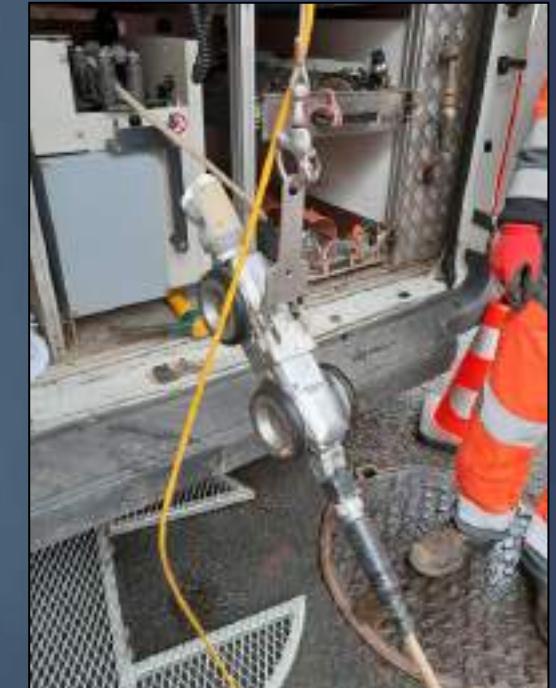
MARCHÉ D'EXPLOITATION

Marché de prestation de services – Titulaire : SUEZ EAU FRANCE
Montant annuel de la partie Transport : 738 475 € HT



16 806 m de collecteurs inspectés en 2024 – soit 6,6% du linéaire communal total

Opération d'inspection télévisée

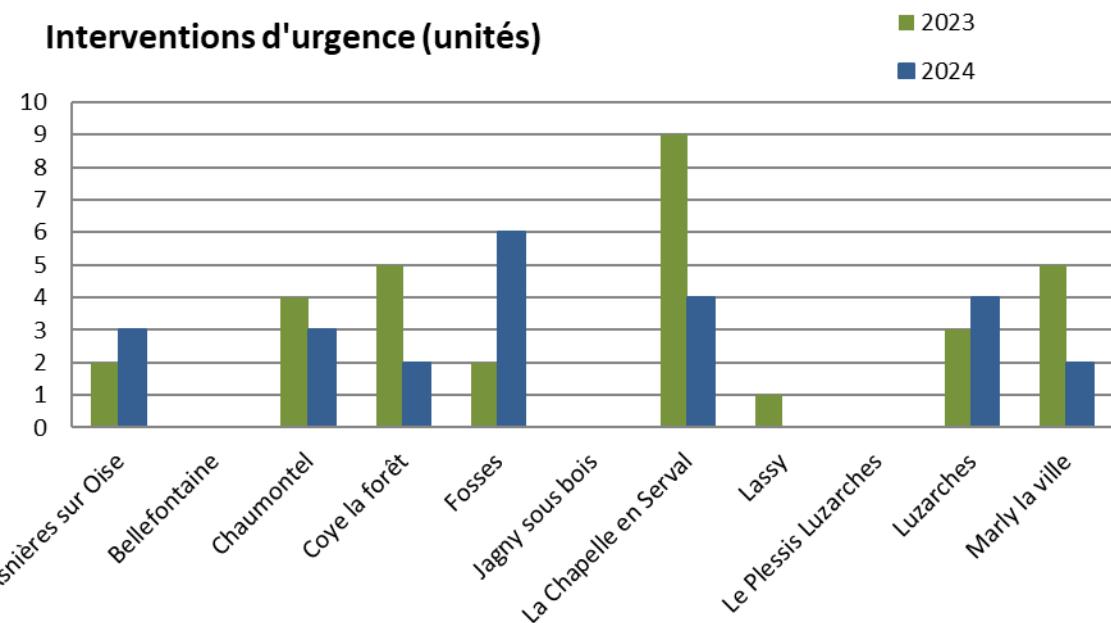


Le Système de Transport :

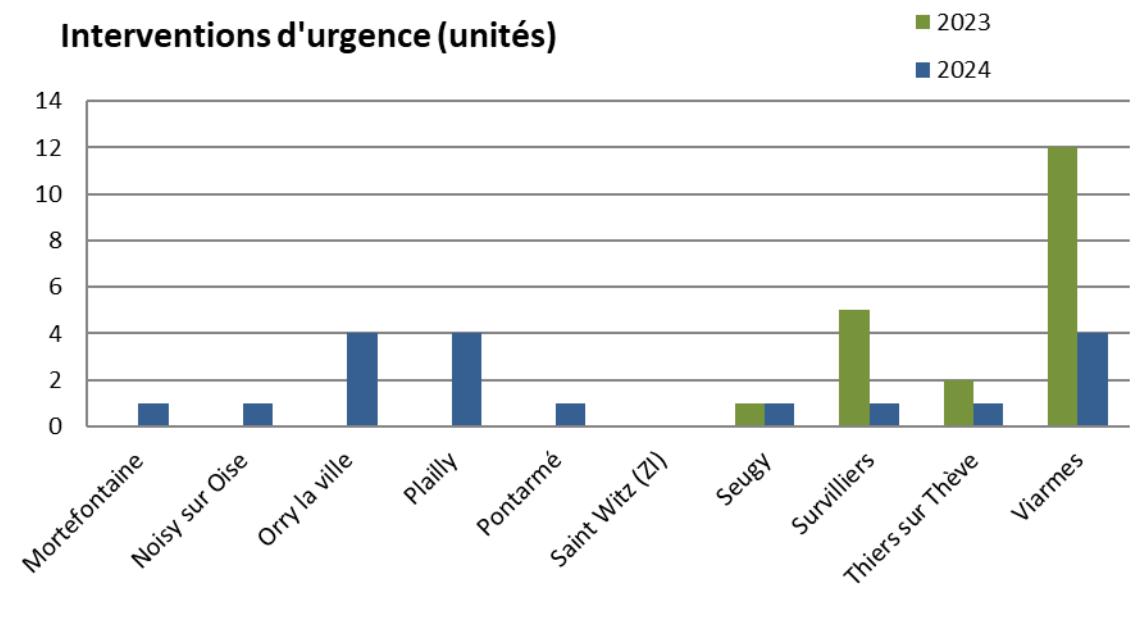
MARCHÉ D'EXPLOITATION

Marché de prestation de services – Titulaire : SUEZ EAU FRANCE
 Montant annuel de la partie Transport : 738 475 €

Interventions d'urgence (unités)



Interventions d'urgence (unités)



Le Système de Transport :

MARCHÉ D'EXPLOITATION

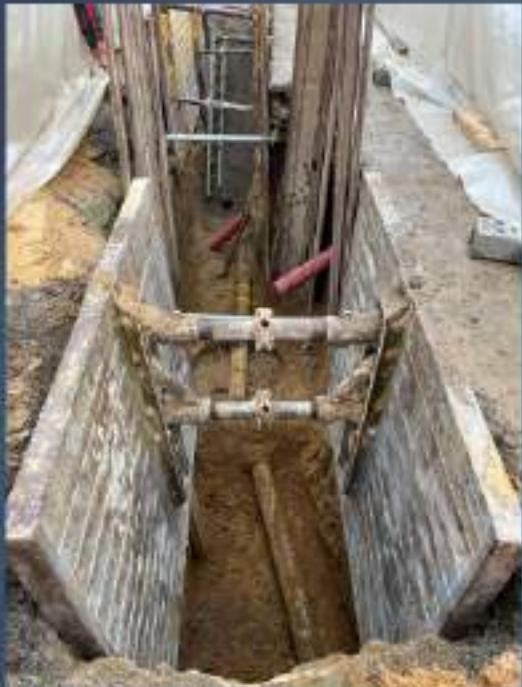
RÉSEAUX	
Nombre de points noirs :	13
Nombre d'interventions d'urgence [collecteurs+bchts] :	42
POSTES DE RELEVAGE	
Nombre de maintenance légère (niv. 1 à 3):	89
Nombre de maintenance lourde (niv. 4 et 5):	9
Déversement au milieu naturel par: temps de pluie / temps sec	4 276 m ³ / 1601 m ³
SOUS-PRODUITS – DÉCHETS (EN TONNES)	
Curage – Pompage des postes de relevage :	262,2
Nettoyage des paniers de dégrillage :	34,31
Curage – Pompage des réseaux d'eaux usées :	23,76
Pompage des siphons :	25,82
Nettoyage du Bassin d'Orage :	0
Charbon Actif / Hydrocarbures :	1,183 / 7,76
355,033 T	





Le Système de Transport : MARCHÉS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Travaux d'assainissement sur les réseaux d'eaux usées



Travaux de dépose de la canalisation existante en amiante-ciment



Travaux de pose d'un branchement particulier de diamètre 150mm raccordé en culotte

Travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées de la rue du Docteur Laporte, route de Mortefontaine et rue du Prunelé sur la commune de PLAilly (60) - 1ère tranche

MOE : VERDI INGENIERIE

Entreprises de Travaux : VOTP / EMULITHE

Coût des travaux : 1 328 308,20 € HT

Travaux réceptionnés en juillet 2024

Le Système de Transport : MARCHÉS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Travaux d'assainissement sur les réseaux d'eaux usées



Travaux de pose de la nouvelle canalisation en fonte de diamètre 200mm



Travaux de pose du réseau EU sous la route départementale de nuit avec route barrée

Travaux d'extension du collecteur communal d'eaux usées sente de derrière les murs 2^{ème} tranche à MARLY LA VILLE

MOE : TEST INGENIERIE

Entreprises de Travaux : EMULITHE / VOTP

Coût des travaux : 1 003 459,02 € HT

Les travaux ont démarré en septembre 2024

Le Système de Transport : MARCHÉ DE TRAVAUX DIVERS

Marché de prestation de services – Titulaire : VOTP

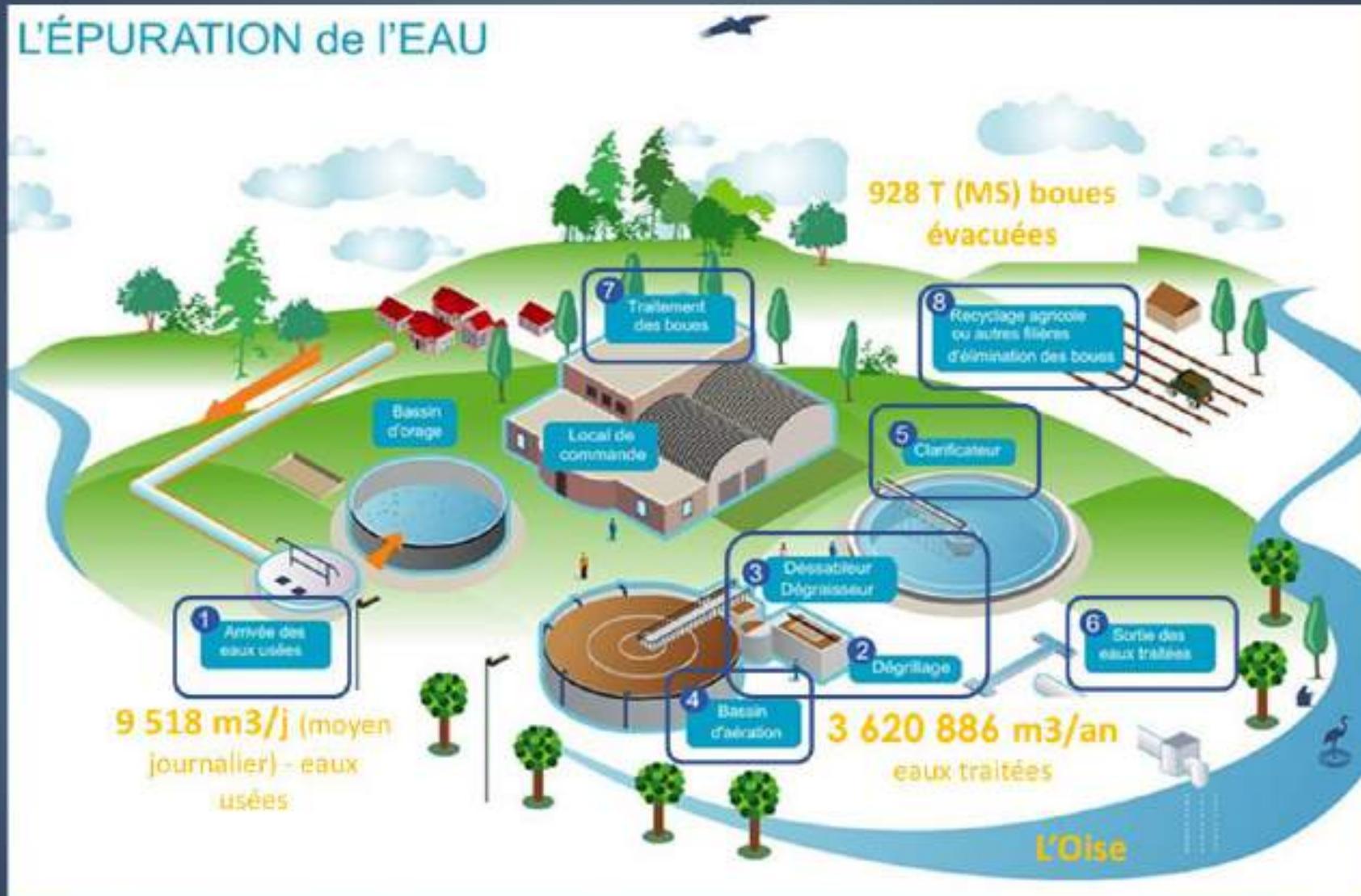
Montant annuel : **603 307,43 € HT**

- En 2024, **90 interventions** de réparations pour un montant total de **603 280,18 € H.T.**



Le Système de Traitement : MARCHÉ D'EXPLOITATION

L'ÉPURATION de l'EAU



Rendements épuratoires > rendements de l'arrêté de 2009

0 dépassement des valeurs rédhibitoires



Le Système de Traitement :

MARCHÉ D'EXPLOITATION

Travaux

Réalisations 2024

- Remplacement d'un surpresseur
- Remplacement agitateur 1 zone aérée du bassin d'aération
- Remplacement de l'agitateur 1 de la zone anoxie du bassin d'aération
- Remplacement agitateur rapide zone anaérobie)
- Remplacement des pompes de relevage A et D



Travaux

Perspective 2025

- Renouvellement tripode bassin d'aération 2
- Renouvellement Variateurs, Pompe vidange du Bassin d'orage et pompe de relevage C
- Création report alarme incendie bâtiment SICTEUB
- Création de barreaux antichute dégrilleurs grossiers
- Bathymétrie BA1 et BA2
- Mise en place d'un réducteur de pression en amont du disconnecteur

La tarification de l'eau peut varier suivant le mode d'exploitation de chaque commune adhérente ainsi que les surtaxes communales ou syndicales d'eau potable ou assainissement dont les communes ou les syndicats locaux sont maîtres d'ouvrage (amortissement des investissements).

La rémunération du service eau et assainissement se décompose de la façon suivante au 1^{er} janvier 2024 :

La redevance assainissement SICTEUB (moyenne) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024	Cette redevance permet au SICTEUB de financer l'entretien et la maintenance du système d'assainissement ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation ou d'extension sur les réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux. 2,40 €/m³
Part distributeur	Cette redevance finance la production, la distribution de l'eau potable et l'entretien des branchements sous domaine public.
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	Ces redevances permettent à l'Agence de l'eau de financer une partie des travaux (stations d'épuration, réseaux d'eaux usées et d'assainissement individuel), de protéger la santé et de développer la biodiversité. La taxe pour la préservation des ressources en eau permet de créer et gérer des «plans pour l'eau».
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)-Moyenne 0,1850/m³	Variable selon les communes
(Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	

VARIATION DU PRIX DES FACTURES D'EAU

ENTRE LE 1ER JANVIER 2024 ET LE 1ER JANVIER 2025

€

2/7

VARIATION DU PRIX DES FACTURES D'EAU ENTRE LE 1ER JANVIER 2024 ET LE 1ER JANVIER 2025			
Commune	Prix pour 120 m ³ (ITC)		Taux % part assainissement
	2024	2025	
Asnières-sur-Oise	341.22	327,36	-4,23%
Belloy-en-France	348,37	323,31	-7,75%
Bellefontaine	302,55	294,00	-2,90%
Chaumontel	341.22	327,36	-4,23%
Coye-la-Forêt	341.22	327,36	-4,23%
Fosses	302,55	294,00	-2,90%
Jagny-sous-Bois	341.22	327,36	-4,23%
La Chapelle en Serval	341.22	327,36	-4,23%
Lassy	302,55	294,00	-2,90%
Le Plessis-Luzarches	302,55	294,00	-2,90%
Luzarches	341.22	327,36	-4,23%
Marly-la-Ville	302,55	294,00	-2,90%
Mortefontaine	341.22	327,36	-4,23%
Noisy-sur-Oise	341.22	327,36	-4,23%
Orry-la-Ville	341.22	327,36	-4,23%
Plailly	341.22	327,36	-4,23%
Pontarmé	341.22	327,36	-4,23%
Saint-Witz	341.22	327,36	-4,23%
Seugy	341.22	327,36	-4,23%
Survilliers	341.22	327,36	-4,23%
Thiers-sur-Thève	341.22	327,36	-4,23%
Viarmes	341.22	327,36	-4,23%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

INTITULÉ	2023	2024	ECART 2023/2024	COMMENTAIRE DE 2024
Redevances assainissement collectif*	5 328 487,81	6 593 776,24	+ 23,77 %	Délibération 2,40€ / m ³
Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)	380 373 ,33	500 633,32	+ 31,58 %	Depuis le 01/01/2016, harmonisation de la PFAC sur le territoire – Tarif calculé sur la base unitaire du mètre carré construit suivant un prix au mètre carré dépendant de l'usage de chaque local
Prime pour épuration (Agence de l'Eau)	136 468,34	140 573,57	+ 3,01 %	
Contrôle de bonne séparation EU/EP	101 621,17	100 988,52	- 0,62 %	160,00 € TTC Coût du contrôle – Délibération du 3 Décembre 2020
Total des recettes (€ HT)	5 946 950,65	7 335 971,65	+ 23,34 %	

- ▶ **Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3B)**
 - ▶ Le montant total des règlements effectués au cours de l'exercice 2024 pour cette opération s'élève à **338 339,90 H.T** soit **406 007,88 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2024.

- Montant des travaux des communes
 - Montant payé en 2024 : 509 527,42€ HT
 - Montant des subventions perçues : 404 210,85 €
- Schémas directeurs d'assainissement Oise et Val d'Oise
 - Montant payé en 2024 : - € HT
 - Montant des subventions perçues : 156 902,00 € HT

- Etude pour la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration d'Asnières sur Oise
 - Montant payé en 2024 : 9 650,00€ HT (Montant global de l'étude 83 650,00 €)
 - Montant des subventions perçues : - € HT
- SIG – Système d'information géographique
 - Montant payé en 2024 : 81 734,65 € HT
 - Montant des subventions perçues : - € HT
- Amortissements : 1 892 198,01€
- Encours de la dette : 12 000 096,79€
- Annuités payées en 2024 : : 1 652 035,75 €
 - 189 246,63 € d'intérêt
 - 1 462 789,14 € de capital



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -RPQS-



EXERCICE 2024



Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif

SPANC

Transfert de compétence ANC au SICTEUB : 1^{er} janvier 2012
[uniquement les compétences obligatoires]

Contrôles des installations existantes :

- *diagnostics initiaux et diagnostic lors des ventes de biens immobiliers,*
- *contrôle de bon fonctionnement,*

Contrôles des installations neuves :

- *contrôle de conception (projet),*
- *contrôle de bonne exécution (réalisation),*

Territoire desservi :

Communes adhérentes au SICTEUB pour l'assainissement collectif exceptées les communes de Thiers-sur-Thève et Pontarmé, comprenant un total d'environ 593 installations d'Assainissement Non Collectif



Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif

SPANC

➤ En 2024 :

- *6 contrôles de conception,*
- *1 contrôles d'exécution,*
- ***12 diagnostics d'installations existantes,***

(Parmi les 12 diagnostics existants, une seule installation été déclarée « conforme à la réglementation en vigueur. Une installation présentait un impact sur l'environnement, la santé ou la sécurité des personnes. Trois contrôles ont fait l'objet d'une conclusion « Absence d'installation ».

➤ Financement du service :

- *Recettes d'exploitation 2024 (redevances des contrôles) **1512.79€ HT**, équilibrées avec les dépenses de fonctionnement*
- *94,50% des dépenses correspondent aux charges de personnel, le reste étant lié à l'achat de matériel et aux dépenses connexes*

Formation au contrôle des installations d'assainissement autonome

Durant l'année 2024 les contrôles de diagnostic ont été réalisés par le technicien collecte qui a bénéficié d'une formation ANC.

En 2025, le SICTEUB à l'objectif de mettre en œuvre les contrôles périodiques et de procédé à la mise à jour du parc d'installation.





Merci pour votre attention